

# Règlement intérieur (Mise à jour 01/2019)

*La bibliothèque fait partie de l'Association Loisirs et Culture Auffargis (ALCA).*

## **Dispositions générales**

L'équipe de la bibliothèque est à la disposition des usagers pour les aider à utiliser au mieux les ressources de ce service de lecture publique.

Les usagers doivent :

- Respecter les locaux de la bibliothèque et le matériel mis à leur disposition,
- Respecter les documents qui sont le bien de tous,
- Eviter d'avoir un comportement susceptible de perturber le service.

Les animaux ne sont pas admis.

Il est rappelé que chaque mineur doit être sous la responsabilité d'un adulte dans la bibliothèque (cela incluant l'utilisation du poste Internet) et y compris lors des animations. La bibliothèque décline toute responsabilité en ce qui concerne les enfants laissés seuls dans les locaux hors de la surveillance des parents ou des responsables.

## **Les inscriptions**

L'accès à la bibliothèque et la consultation des documents sur place sont entièrement libres et gratuits. Seul l'emprunt de documents est soumis à inscription.

Il y a trois types d'inscriptions :

- Personne ne pratiquant pas d'activité à l'ALCA.
- Personne participant à une activité de l'ALCA.
- Adhésion pour un enfant seul

Dans les deux premiers cas l'adhésion à l'ALCA est obligatoire. Elles permettent le prêt gratuit des documents à domicile.

Les tarifs en vigueur sont consultables sur le portail de la bibliothèque. L'inscription est valable un an de septembre (année n) à septembre (année n+1). Tout changement d'adresse et de mail doit être signalé.

Lors d'une première inscription l'utilisateur doit pouvoir justifier de son identité et de son domicile.

Les jeunes de moins de 14 ans doivent être accompagnés par un adulte responsable qui signera une autorisation.

## **Le prêt**

Le prêt de documents est réservé aux adhérents de l'ALCA ayant payé leur adhésion. Vous pouvez emprunter 5 documents dont 1 nouveauté, 2 revues et 2 DVD ou CD. (Le nombre de DVD et CD est limité à 2 par abonnement, qu'il soit familial ou individuel.)

### Durée de prêt :

1. Documents, CD et DVD : 4 semaines à l'exception de la période estivale, pendant laquelle un prêt saisonnier est autorisé.
2. Nouveautés : durée de prêt 15 jours. Les documents restent en nouveauté 4 mois.
3. Revues : 4 semaines mais le dernier numéro de chaque revue pour adulte n'est pas empruntable et est consultable sur place.

La bibliothèque n'est en aucun cas responsable du choix des documents empruntés par les mineurs.

Les disques ne peuvent être utilisés que pour des auditions (ou visionnement) à caractère individuel ou familial. La reproduction de ces enregistrements est formellement interdite. L'audition publique en est possible sous réserve de déclaration aux organismes gestionnaires du droit d'auteur. La bibliothèque dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles.

## **Les prolongations**

Il est possible de prolonger l'emprunt d'un document une fois en faisant la demande à l'accueil. Aucune prolongation ne sera possible si le document est demandé par un autre usager. En règle générale, les nouveautés ne peuvent faire l'objet de prolongation.

## **Les retards**

En cas de retard dans la restitution des documents empruntés l'équipe de la bibliothèque se réserve le droit de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le retour des ouvrages (rappels, amendes de 0,50 euro par ouvrage et par semaine de retard, suspension du droit de prêt). Aucun autre emprunt ne sera possible tant que les livres en retard ne sont pas rendus.

## **La perte ou la détérioration de documents**

Tout document perdu ou détérioré devra être remboursé ou remplacé par le lecteur qui l'aura égaré ou détérioré. L'usager est tenu de signaler les dommages constatés sur les documents. La bibliothèque utilisant du matériel professionnel, les usagers ne sont pas autorisés à effectuer leurs propres réparations.

## **Suggestions d'achat**

Les usagers peuvent proposer des suggestions d'achat sur le registre réservé à cet effet. Elles seront étudiées mais ne constituent pas une obligation d'acquisition.

## ***Réservations***

Chaque usager ayant payé sa cotisation peut réserver un ouvrage de la bibliothèque. Vous pouvez demander la réservation aux bibliothécaires ou passer par le portail : **bibliothequeauffargis.biblixnet.com**.

## ***Animations et manifestations culturelles***

Elles sont mises en œuvre par l'équipe de la bibliothèque et sont libres et gratuites sauf exceptions qui seront signalées.

## ***Consultation Internet :***

L'accès au poste de consultation Internet est gratuit et limité à 45 minutes.  
Il se fait sur inscription à l'accueil de la bibliothèque.  
Les usagers doivent présenter une pièce d'identité.  
Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable.  
Les adolescents de plus de 12 ans doivent disposer d'un accord parental écrit.

*La navigation des usagers sur Internet s'effectue sous leur entière responsabilité. Il est interdit de consulter des sites prohibés par la loi, ainsi que ceux à caractère violent ou pornographique, et ceux constitutifs ou incitatifs d'une infraction pénale.*

**Il est rappelé que la bibliothèque est entièrement gérée par des bénévoles.**

**Le présent règlement est affiché dans la bibliothèque. Il est également disponible sur notre site.**

**Chaque usager de la bibliothèque, inscrit ou pas, s'engage à le respecter.**